

# COMPRENDRE

## GDS. Campagne de dépistage BVD 2019-2020 en Corrèze, résultats et perspectives

La nouvelle campagne de prophylaxie va bientôt être programmée : l'occasion de revenir sur les résultats de surveillance et de gestion de la BVD à l'issue de la campagne de prophylaxie 2019/2020.

### LA BVD, UNE MALADIE VIRALE CONTAGIEUSE OCCASIONNANT DES PERTES ÉCONOMIQUES CERTAINES

La BVD-MD (Diarrhée Virale Bovine – Maladie des Muqueuses) est une maladie liée à un pestivirus qui existe sous diverses souches circulantes occasionnant des troubles variés selon leur virulence mais aussi suivant l'âge, le stade physiologique et la résistance immunitaire de l'animal touché. Les signes cliniques peuvent aller d'une simple baisse de forme avec fièvre ponctuelle ou quelques troubles de la reproduction jusqu'à des troubles digestifs ou hémorragiques graves pouvant conduire à la mort rapide de l'animal. La forme la plus classique occasionne principalement des diarrhées sur les jeunes animaux (d'où le nom de la maladie) ; la contamination d'un veau dans le premier trimestre de gestation génère la naissance d'un animal porteur à vie du virus nommé IPI (Infecté permanent immunotolérant) : le système immunitaire de cet animal ne détectera jamais le virus qu'il considère comme un élément intrinsèque de son organisme et multiplie toute sa vie. En cas de mutation de la souche virale ou de surinfection, ces animaux expriment une Maladie des Muqueuses qui se caractérise par des érosions multiples de toutes les muqueuses (ulcères en coup d'ongle sur les gencives, intestin se pelant en lambeau) ; la mort est alors inéluctable (figure 1). Au-delà des signes cliniques individuels, c'est une maladie très contagieuse qui a de nombreuses conséquences sur les cheptels bovins : avortements, troubles de la reproduction, augmentation des diarrhées et des pathologies respiratoires chez les veaux contaminés (d'où augmentation des soins aux veaux), augmentation de la mortalité, ... De fait, **les pertes économiques liées à cette maladie peuvent être très importantes et s'accompagnent d'une augmentation de la charge de travail pour l'éleveur** (figure 2).

La principale source de contamination par le virus BVD est la proximité avec un animal virémique, qu'il soit IPI ou virémique transitoire. La contamination peut donc avoir lieu par :  
- introduction dans le cheptel d'un animal porteur : achat, prêt, pension, retour d'estive, retour de foire, marché, comice, ... Le contrôle à l'introduction est donc essentiel !  
- proximité avec un animal du voisinage atteint : parcelles de pâtu-

Figure 1 : Conséquences de la contamination par le BVD (GDS de la Creuse)

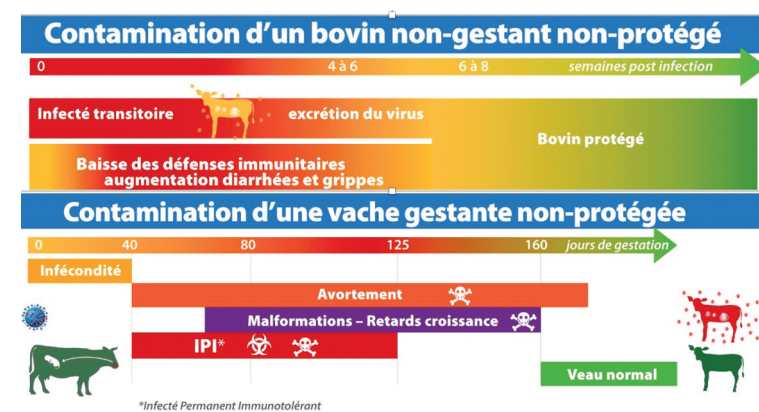


Figure 2 : Impact technico-économique de la BVD



rage voisines, pâtures communes, le virus passe à plusieurs dizaines de mètres sans contact direct ! D'autres sources de contamination sont possibles mais leur fréquence est bien moins importante que la transmission par proximité avec un animal virémique.

### LA BVD EST-ELLE TRÈS REPANDUE EN FRANCE ET EN CORRÈZE ?

De nombreuses statistiques existent en France mais la diversité des méthodes de dépistage, d'échantillonnage, les rendent difficilement comparables. Néanmoins, un arrêté ministériel ayant généralisé le dépistage en vue de l'éradication de cette maladie et uniformisé en partie ces méthodes depuis 2019, certains chiffres font consensus : **la séroprévalence individuelle est estimée en moyenne à 50 % en France** ; cette situation est la pire en termes de risque d'expression clinique de la maladie car elle correspond au risque maximal de circulation avec une proportion identique d'animaux infectés/porteurs et d'animaux naïfs dans la population ; néanmoins, elle est très dépendante de conditions locales et recouvre de grandes disparités (de 15 à 75%). La prévalence des IPI est comprise entre 0 et 2 %, alors que les foetus infectés seraient entre 8 et 20 %. Il faut donc supposer que l'infection tue un grand nombre de foetus, ou de veaux après la naissance. De 15 à 50% des troupeaux comprendraient au moins 1 IPI, 70 à 95% des troupeaux hébergeraient des bovins séropositifs.

Depuis 2009, le GDS de la Corrèze a mis en place une surveillance annuelle de la BVD par sérologie (recherche d'anticorps) sur les sangs de prophylaxie ainsi qu'une surveillance semestrielle sur les laits de tank. Depuis 2018, les éleveurs du département ont également pu réaliser une surveillance volontaire par virologie sur échantillon auriculaire prélevé par le biais d'une boucle d'identification TST.

Le plan de lutte national contre la BVD, dont l'objectif est d'éradiquer la maladie, a fait l'objet d'un arrêté ministériel le 31 juillet 2019 ; les mesures de surveillance déjà mises en place par le GDS de la Corrèze sont devenues obligatoires.

A l'issue de la campagne de prophylaxie 2019/2020, en Corrèze, **83,3% des cheptels surveillés ont obtenu un statut indemne**. 14,7% des cheptels ont un statut suspect et doivent mettre en place une surveillance par boucle d'identification TST. Enfin une circulation virale a été mise en évidence dans 2% des cheptels. Conformément à l'arrêté ministériel du 31/07/2019 ces élevages doivent mettre en place un protocole d'assainissement pour éradiquer la BVD.

A noter que **la proportion de cheptels avec statut est passée de 56% à plus de 70%** ; les méthodes imposées par l'arrêté ministériel rendent complexe le dépistage dans les très petits troupeaux (notamment en l'absence d'animaux sentinelles ou en cas d'absence de reproduction), le résultat de la surveillance sérologique étant alors ininterprétable et la surveillance virologique ne

Figure 3 : Plus de 83% des cheptels corréziens dépistés sont indemnes de BVD !

Statuts BVD des cheptels corréziens dépistés (2019/2020)

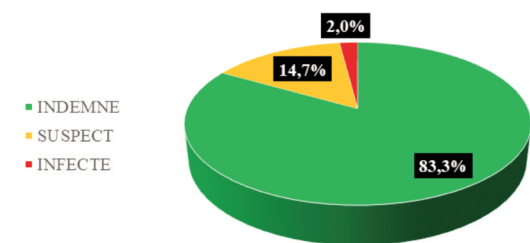
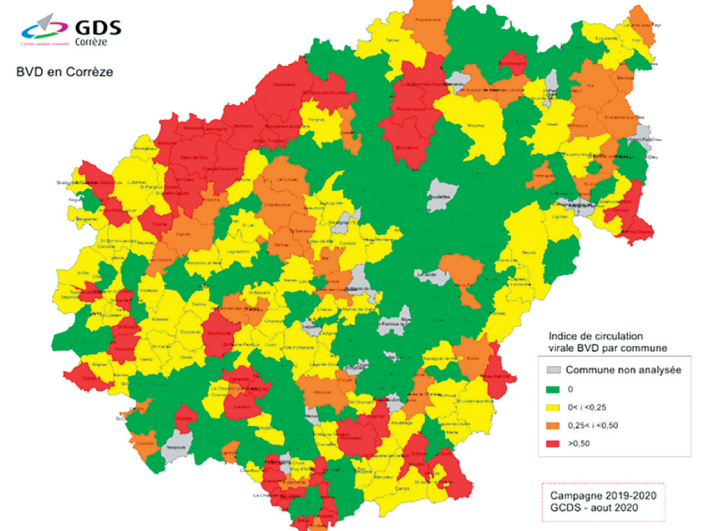


Figure 4 : Cartographie de la circulation virale par commune



pouvant se mettre en place faute de naissance ! (figure 3)

**On constate une légère dégradation de la proportion de cheptels indemnes entre les deux campagnes de prophylaxie (83,3% vs 87,7%) mais qui est probablement due à l'intensification du dépistage et à l'augmentation de sensibilité des tests de dépistage.** (figure 4)

**L'hétérogénéité de la prévalence de la BVD est marquée en Corrèze comme en France ; les zones de forte densité sont classiquement plus impactées.**

### EN PRATIQUE, QUE FAIRE EN MATIÈRE DE BVD ?

**Un contrôle à l'introduction à systématiser !**

L'introduction d'un bovin viré-

mique fait partie des principales sources de contamination par le virus de la BVD. Le contrôle à l'introduction associé à une quarantaine est donc indispensable. Pour l'année 2019, le taux de bovins testés en BVD à l'introduction est de 37,9 % et confirme une tendance à la baisse depuis plusieurs années. **Une vigilance particulière doit donc être de mise afin que la BVD soit systématiquement testée à l'introduction.** Le fait qu'un bovin bénéficie d'une dérogation de contrôle IBR à l'introduction ne doit pas conduire les éleveurs à ne plus tester les autres maladies dont la BVD. L'amélioration constatée début 2020 devra être confirmée et amplifiée. **L'analyse de la BVD à l'introduction est prise en charge à 100% par le GDS de la Corrèze en partenariat avec le Conseil Départemental.**

	2016	2017	2018	2019	AU 30 JUIN 2020
Bovins introduits	13846	12507	11890	11884	6377
Bovins testés BVD	9340	6773	5118	4509	2726
% Testés/ Introduits	67,5%	54,2%	43,0%	37,9%	42,7%
Bovins virémiques	11	17	31	6	9
% Positifs/ Testés	0,12%	0,25%	0,61%	0,13%	0,33%